
REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**DIRECTION GENERALE DE LA REGLEMENTATION
ET DU CONTROLE DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL**


**RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITES
2004**

Février 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 1.1 Ressources humaines
- 1.2 Infrastructures
- 1.3 Moyens logistiques
- 1.4 Equipements
- 1.5 Ressources financières

II. DIVISION LEGISLATION ET NORMES

- 2.1 Activités d’élaboration des textes
- 2.2 Gestion du dossier PASAOP

III. CONTROLE DE LA LEGISLATION PASTORALE ET HALIEUTIQUE

- 3.1 Contrôle de la législation halieutique
- 3.2 Contrôle de la législation pastorale

IV. CONTROLE DE LA LEGISLATION SANITAIRE

- 4.1 Activités réalisées :
 - 4-1.1. Domaine formation et communication
 - 4-2. Dans le Domaine de l’application des Textes :
 - 4-2.1. Police Sanitaire et inspection vétérinaire :
 - 4.2-1-1. Situation Zoo-sanitaire
 - 4.2.1.2 . Abattages par centres contrôlés
 - 4.2.1.3. Répression des abattages clandestins
 - 4.3. Inspection sanitaire
 - 4.5. Mouvement contrôlé des animaux vivants à l’exportation
 - 4.6. Mouvement contrôlé des animaux vivants à l’importation
 - 4.7. Commerce Intérieur des animaux vivants
 - 4.8. Contrôle sanitaire des animaux transhumants
 - 4.9. Contrôle de qualité et du conditionnement des produits et denrées d’origine animale
 - 4.10. Contrôle des Intrants et des Professionnels de l’Elevage

V. CONTROLE DE LA LEGISLATION PHYTOSANITAIRE

- 5.1- Activités programmées
 - 5.1.1. Domaine législatif et réglementaire
 - 5.1.2. Domaine de l’application des Textes :
- 5.2 . Activités réalisées
 - 5.2.1. Domaine législatif et réglementaire
 - 5.1.2. Domaine de l’application des Textes :
 - 5.1.2.1. Contrôle des produits agricoles à l’importation
 - 5.1.2.2. Contrôle des produits agricoles à l’exportation
 - 5.1.2.3. Contrôle phytosanitaire
 - 5.1.2.3.1 Délivrance de permis d’importation de semences :

- 5.1.2.3.2 Contrôle / analyse des produits et denrées alimentaires d'origine végétale au laboratoire du Conditionnement
- 5.1.2.3.3. Contrôle /Inspection des pesticides
- 5.1.2.3.4. Contrôle / Inspection des engrains chimiques et composés fertilisants
- 5.1.2.3.5. Contrôle / Inspection des parcelles semencières
- 5.1.2.3.6. Contrôle / Inspection des stocks de semences

VI. BUREAU STATISTIQUE SUIVI EVALUATION

- 6.1 Activités programmées
- 6.2 Activités réalisées
- 6.2.1 Réception et exploitation des rapports trimestriels
- 6.2.2 Production des données statistiques
- 6.2.3 SADCI

VII . BUREAU DOCUMENTATION INFORMATION ET COMMUNICATION

- 7.1 Activités programmées
- 7.2 Activités réalisées
- 7.2.1 Traitement documentation
- 7.2.2 Diffusion des documents
- 7.2.3 Information et communication

VIII . BUREAU FORMATION

- 8.1 Activités programmées
- 8.2 Activités réalisées
- 8.2.1 Elaboration du plan de formation
- 8.2.2 Formation des agents
- 8.2.3 Formation des producteurs ruraux et opérateurs économiques

CONCLUSION

ANNEXES

INTRODUCTION

La Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle du Secteur du Développement Rural (DGRC-SDR) a été créée par la Loi N°96-055 du 16 Octobre 1996, le décret N° 96-347/P-RM du 11 décembre 1996 fixe l'organisation. Elle est représentée au niveau des Régions et du District de Bamako par les Directions Régionales de la réglementation et du Contrôle du Secteur du Développement Rural (DRRC-SDR) et au niveau des cercles par les Services Locaux de la Réglementation et du Contrôle du Secteur du Développement Rural (SLRC-SDR).

La Direction générale de la Réglementation et du Contrôle a pour mission :

- l'élaboration, en rapport avec les services et organismes professionnels compétents, de la législation et de la réglementation relatives aux activités du secteur du développement rural ;
- l'organisation et la coordination du contrôle de l'application de la législation et de la réglementation relatives aux activités du secteur du développement rural ;

A cet effet elle est chargée de :

- l'organisation de l'information et de l'éducation des opérateurs et organisations professionnelles du Secteur du Développement Rural en matière de législation réglementation,
- l'élaboration des normes de qualité des produits et des intrants agricoles et du contrôle de leur mise en œuvre,
- la centralisation, le traitement et la diffusion des données et informations statistiques,
- l'appui aux collectivités territoriales en matière de représentation et de contrôle des activités du secteur agricole,
- la formation des agents des services de la Réglementation et du Contrôle,
- l'évaluation de l'application de la législation et de la réglementation.

Elle comprend deux bureaux et trois divisions :

- Bureau Statistique – Suivi- Evaluation
- Bureau Formation - Documentation Information et Communication
- Division Législation et Normes
- Division Contrôle Législation Sanitaire
- Division Contrôle Phytosanitaire et du Conditionnement

L'année 2004 aura été marquée à la DGRC :

Au plan législatif et réglementaire

- L'élaboration d'un projet de Décret portant Règlement National pour les travaux sur les plants génétiquement modifiés ;
- La validation du projet de décret d'application de la charte pastorale
- La Réformulation des textes sur le contrôle des engrains ;
- La Réformulation des textes sur le contrôle des denrées et produits alimentaires d'origine animale et végétale.

Au plan technique

- la formation des cadres de la DGRC et Directeurs Régionaux à la légistique et au droit pénal
- l'acquisition de matériels informatiques sur financement PASAOP
- l'acquisition de matériels techniques de contrôle sur financement du Programme Qualité UEMOA

I. ADMINISTRATION ET FINANCES

1.1. Ressources humaines

Au 31 Décembre 2004 l'effectif du personnel de la DGRC est de 769 contre 737 agents en 2003. L'effectif est composé comme suit:

1.1.1 – Par catégorie

- ✓ "A" = 135 agents soit 18%
- ✓ "B" = 318 agents soit 41%
- ✓ "C" = 224 agents soit 29%
- ✓ et 92 conventionnaires et autres personnels d'appui soit 12%

1.1.2 – Par profil

- ✓ Elevage = 446 agents soit 58%
- ✓ Agriculture = 195 agents soit 25%
- ✓ Eaux et Forêts = 36 agents soit 5%
- ✓ Autres = 92 agents soit 12%

1.2. Infrastructures

L'état vétuste et délabré des bureaux et logements n'a connu aucune évolution. Des travaux d'entretien ou de réhabilitation à défaut de rénovation complète doivent être engagés avant qu'il ne soit trop tard .

1.3. Moyens logistiques

La DGRC ne dispose que de 10 véhicules fonctionnels dont un par région.

1.4. Equipements

Au cours de l'année 2004 la DGRC- SDR a reçu :

- du matériel informatique : Dix huit ordinateurs et accessoires sur financement PASAOP
- du matériel technique de contrôle : Le **Programme Qualité UEMOA** a renforcé le laboratoire du contrôle du conditionnement en le dotant de :
 - 5 (cinq) sondes à grains conique,
 - 5 (cinq) sondes à grains pulvérulent
 - 5 (cinq) thermomètres
 - 6 (six) microscopes de terrain
 - 2 (deux) humidimètres de terrain
 - 10 (dix) loupes à manche à main

1.5. Ressources Financières

La situation financière au 31 décembre 2004 est la suivante :

Budget National :

Régions	Chapitres			
	12-00	16.10	16-60	Totaux
Bamako	11 136 000	3 244 000	3 856 000	18 236 000
Kayes	7 400 000	2 830 000	2 630 000	12 860 000
Koulikoro	7 900 000	2 892 000	2 640 000	13 432 000
Sikasso	11 912 000	3 061 840	3 508 000	18 481 840
Ségou	7 220 000	2 460 000	2 700 000	12 380 000
Mopti	6 300 000	2 698 000	3 052 000	12 050 000
Tombouctou	8 190 000	2 945 000	2 840 000	13 975 000
Gao	6 344 536	2 754 234	2 698 399	11 797 169
Kidal	7 820 000	3 120 000	2 680 000	13 620 000
DGRC	29 796 391	20 875 000	15 945 100	66 616 491
Totaux	104 018 927	46 880 074	42 549 499	193 448 500

Ce tableau donne la situation du budget de essentiellement de fonctionnement .

- **Autres ressources :**

Appui PASAOP

Les activités réalisées avec l’appui PASAOP au cours de ce semestre sont :

- la tenue des réunions bilan – programme du premier semestre dans tous les SLRC, DRRC et à la DGRC, coût total de l’activité : 16 613 400 F CFA ;
- la collecte des codes et conventions locales gérant les activités du secteur du développement rural dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Tombouctou pour un coût total de 14 802 670 F CFA ;
- la démultiplication des textes de l’élevage à Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et le District de Bamako, coût total de l’activité : 54 511 375 F CFA
- la démultiplication des textes de l’agriculture à Kayes et District Bamako, coût total de l’activité : 9687750 F CFA ;
- les missions de supervision trimestrielle à Ségou : coût total de l’activité : 1 190 975 F CFA
- les missions de supervision trimestrielle à Kayes : 2 561 250 FCFA
- Formation des cadres des DRRC et DGRC en légistique, droit pénal et administratif réalisée sur financement de l’AFD ; coût total de l’activité : 15 095 065 F CFA

Les acquisitions (fourniture et service) ont porté sur :

- le fonctionnement Trimestriel des DRRC pour le premier et second trimestre, coût : 7 710 712 F CFA
- l’équipement des documentalistes, coût total : 3 850 000 F CFA,

- l'équipement informatique (ordinateurs et accessoires),
coût total: 142 000 000 F CFA ;
- la dotation de la Direction Générale en véhicule Station Wagon ,
coût total :26 000 000 F CFA

Appuis des Collectivités locales :

Certains SLRC ont bénéficié d'appui de part de leurs collectivités . Ainsi :

- le SLRC de Nioro a reçu 100 000 F CFA de la mairie
- le SLRC de Kidal a reçu 66 960 F CFA de la mairie
- le SLRC de Niafunké à reçu du conseil communal 22 400 F CFA
- le SLRC de Rharous a bénéficié de 22 500 F CFA de la mairie de Bambara maoudé

II. DIVISION LEGISLATION ET NORMES

2.1 – Activités programmées

Les activités de la DLN se repartissent en 4 Volets :

- Elaboration des textes
- Suivi Dossier PASAOP
- Activités de Normalisation

2.2 – Activités Réalisées

2.2.1 - Elaboration des textes :

Loi et décret instituant le contrôle des denrées alimentaires en République du Mali

Ces textes qui ont fait l'objet d'amendement en réunions interministérielles ont été repris conformément aux dispositions de la formation sur la légistique et le droit administratif et pénal. Ils sont présentement soumis à l'appréciation des DRRC et du Consultant qui a animé le séminaire.

Loi et décret instituant le contrôle des engrais en République du Mali

La DGRC est en collaboration avec IFDC sur l'élaboration de textes harmonisés avec les dispositions de l'OMC dans un cadre d'intégration sous régionale en matière d'importation et de distribution des engrais minéraux. Les observations de l'IFDC ont été intégrées dans les textes. L'atelier national de validation des résultats de l'étude faite par IFDC était prévu en octobre 2004.

La tenu de cet atelier a été par la suite reportée en janvier 2005 sur la demande de l'IFDC.

Règlement National pour les travaux sur les plants génétiquement modifiés

Le projet de Règlement National pour les travaux sur les plants génétiquement modifiés a été élaboré et envoyé au Secrétariat général du Ministère de l'Agriculture. Une équipe restreinte DGRC/IER a procédé au toilettage en intégrant dans la mesure du possible les observations de l'expert international Willy de Greef et du STP/CIGQE. Il s'agit des directives pour les travaux en milieu confiné sur les végétaux. Sur recommandations du Secrétariat Général du Gouvernement des considérations juridiques doivent être traitées pour rendre le projet de directive conforme au droit national malien qui ne retient pas une directive comme document administratif. La DGRC se propose de le présenter sous forme de décret.

Pour ce faire, une équipe restreinte composée de la DGRC, de l'IER et du STP/CIGQE s'est chargée de la prise en compte des observations du SGG et des autres partenaires.

Le projet de Décret portant Règlement National pour les travaux sur les plants génétiquement modifiés ainsi élaboré a été transmis au Cabinet pour introduction en Conseil de Ministre.

Décret sur la charte pastorale :

Toutes les observations formulées par les forums régionaux sur la charte pastorale ont été prises en compte dans la finalisation dudit projet de décret et un atelier de validation a été organisé .

2.2.2 - Suivi du dossier PASAOP :

Il porte sur l'élaboration du programme d'exécution technique et financière des activités des DRRC et DGRC pour l'année en cours ; du coût détaillé, des termes de référence, des requêtes de financement et du plan de financement tant pour le niveau siège que pour les régions.

2.2.2.1- Elaboration du PETF 2004

Le PETF 2004 a été élaboré selon le canevas suivant : rapport annuel des activités ; coût du programme d'activité ; coût détaillé du PETF et le plan d'opération.

Au cours de la période 2004, les activités programmées dans le PETF 2003 qui n'ont pas été réalisées ou qui l'ont été en partie ont été reconduites avec le budget afférent. Le budget du PETF 2004 est composé du coût des activités reconduites et des 151 000 000 de l'an 2 du Costab.

Le PETF 2004 intègre aussi les rallonges budgétaires accordées à la DGRC en conformité avec l'Aide Mémoire de la Banque Mondiale (2^{ème} mission de supervision d'avril 2003 page 7 et annexe 2 – paragraphe 39) à savoir :

- 50 000 000 pour l'étude coût/efficacité des activités de la DGRC,
- 30 000 000 pour l'activité communication,
- 34 000 000 pour l'acquisition de 2 véhicules pick up pour le programme test sur 2 SLRC

Le Budget consolidé au cours de période considérée est joint au texte relatif au volet. Il se chiffre à 920 435 000 FCFA. Il se repartit comme suit :

- DGRC siège : 614 459 000
- DRRC Kayes : 49 918 000
- DRRC Koulikoro : 32 893 000
- DRRC Sikasso : 49 893 000
- DRRC Ségou : 32 893 000
- DRRC Mopti : 35 667 000
- DRRC Tombouctou : 26 991 000
- DRRC Gao : 24 755 000
- DRRC Kidal : 24 257 000
- DRRC District Bamako : 28 709 000.

Les requêtes de financement non soldées ont justifié la non réalisation de bon nombre des activités de la DGRC courant 2003-2004.

2.2.2.2 - Point des activités réalisées au cours du 1^{er} semestre 2004

Les seules activités statutaires exécutées par la DGRC pour l'année 2004 sont :

- les réunions bilan programme réalisées en juillet – août ;

- la formation des cadres nationaux et régionaux en légistique, droit administratif et pénal s'est tenue les 12 – 23 avril 2004 à la Maison du Partenariat sur financement Agence française au Développement. Elle a porté sur la présentation des outils juridiques, les éléments de droit , la pyramide de la confiance et les études de outils juridiques ;
- le dossier technique de construction et réhabilitation des postes de contrôle à Ségou est ficelé, la Coordination du PASAOP doit mettre les ressources à la disposition de la DRAER Ségou pour la réalisation des travaux (réhabilitation des postes de contrôle de Cinzana et Dioro) ;
- la DLN a élaboré le recueil des codes et conventions collectés par les DRRC.

Au terme de l'analyse des conventions collectées , ces documents seront mis en cohérence avec le droit positif national et se retrouveront sur le site Web du Ministère de l'Agriculture. Ils pourront édifier les législateurs sur des points concernant la gestion de toutes les activités du secteur du développement rural.

2.2.3 - Activités de normalisation :

La DLN préside le Comité National de Normalisation des Céréales et Dérivés du Conseil National de Normalisation et de Contrôle de Qualité.

Les projets de normes à élaborer pour l'année 2004 sont les suivants :

- norme de spécification du mil
- norme de spécification du sorgho,
- norme de spécification du maïs,
- norme de détermination des impuretés du mil,
- norme de détermination des impuretés du sorgho,
- norme de détermination des impuretés du maïs,
- norme de conservation du mil
- norme de conservation du sorgho,
- norme de conservation du maïs,
- norme de produits de traitement et taux admissible de résidus

Les avant projets de ces normes sont en enquête publique.

III. CONTROLE DE LA LEGISLATION PASTORALE ET HALIEUTIQUE

3.1 . Contrôle de la législation halieutique

Les DRRC peu ou pas dotées en personnel forestier ont effectué ce contrôle.

Il a porté sur la vérification des permis de pêche, la conformité du matériel de pêche aux normes et le respect des mises en défens dans les régions de Sikasso, Mopti, Tombouctou et Gao .

Quatre cinquante sept (457) infractions ont été enregistrées pour défaut de permis, installation de barrage sans autorisation, capture d'alevins et violation de mise en défens contre trois cent cinquante deux (352) en 2003 .

Les missions de contrôle effectuées sur le terrain ont permis de relever des problèmes liés à certaines irrégularités notamment la mauvaise tenue de certains documents (permis et reçus sans signature ni cachets) et les autorisations d'installation de barrage délivrées par certains maires.

La dérogation à ces différentes mesures a fait l'objet de paiement d'amendes conformément aux textes en vigueur.

3.2. Contrôle de la législation pastorale

Dans ce domaine quarante deux (42) infractions pour refus de vacciner, violation de calendrier de traversée et divagation des animaux ont été signalées à Mopti et Tombouctou contre huit (08) en 2003.

L'adoption de la loi portant Charte Pastorale a comblé le vide juridique existant. Cependant l'adoption du Décret d'application se fait toujours attendre.

IV. CONTROLE DE LA LEGISLATION SANITAIRE

4.1 Activités réalisées :

4-1.1. Domaine formation et communication

Dans le cadre des activités du réseau de surveillance Epidémiologique vétérinaire du Mali (Epivet Mali), trois sessions de formation des vétérinaires mandataires ont été effectuées. Des modules tels les Notions d'Epidémiologie, les Techniques de prélèvement, l'Organisation, fonctionnement et attribution du réseau Epivet Mali, ont été développés.

En collaboration avec la DPRPAV/DNAMR, des missions ont été effectuées dans les régions de Kayes, Sikasso, et Mopti dans le cadre de la surveillance active de la peste bovine. 53 villages ont été visités dont 13 à Kayes, 14 à Sikasso et 26 à Mopti. 2395 sérums prélevés et expédiés au LCV.

4-2. **Dans le Domaine de l'application des Textes :**

4-2.1. Police Sanitaire et inspection vétérinaire :

4.2-1-1. Situation Zoo-sanitaire (annexe 2)

La situation sanitaire a été caractérisée durant l'année 2004 par divers foyers de maladie. C'est ainsi qu'il a été enregistré dans la :

Région de Kayes :

- deux foyers de pasteurellose ovine dans les cercles de Diéma et Kéniéba. Les foyers sont éteints respectivement en mars et en août 2004 ;
- deux foyers de Charbon symptomatique à Kéniéba et Bafoulabé, éteint en septembre 2004
- un foyer de péri-pneumonie contagieuse bovine dans l'arrondissement central de Kayes, précisément dans les villages de Narena, Gadiga, Samé et Doumbana. Les prélèvements ont été envoyés au LCV ;
- Une suspicion de rage canine à Nioro du Sahel, une séance d'empoisonnement eut lieu et 60 chiens errants ont été tués.

Région de Koulikoro

- quatre foyers de PPCB dans le cercle de Kati précisément dans les villages de Faraba, Dagado (commune de Diago), Magambougou et Kérouané. L'isolement des malades et une ceinture vaccinale ont pu venir à bout desdits foyers.
- une suspicion de dermatose nodulaire a été jugulée à Sadiouroubougou (cercle de Kati).
- un foyer de fièvre aphteuse à Dialakèny, Tièlè et Mountougoula, la ceinture vaccinale et l'isolement des maladies ont été appliqués comme mesures de police sanitaire.
- une suspicion de pasteurellose bovine à Dialakoro (Guiré-Nara).

Région de Sikasso

- un foyer de charbon symptomatique a été géré à Bougoula en février 2004. Le foyer a été éteint en mars 2004 par suite des actions vaccinales ;

- trois foyers de PPCB ont été signalé dans les localités de Kalé (Misséni), Zanso (Loulouni) et Kadiolo.
- quatre foyers de fièvre aphteuse à Kignan, Sikasso, Lobougoula et Nien

Région de Ségou :

- trois foyers de dermatose nodulaire a été jugulé à Kimparana, Waky, Kassorala, Djéli et Tiédiana M'Pogo (cercle de San) ; Bomoté I (cercle barouéli) ; .
- deux foyers de charbon bactérien à Niono au Km 36 et Bdodji
- trois foyers de PPCB à Ségou, Tominian (kansenii) et San
- un foyer de clavelée à San, Tana, kadioloco et Coumantou
- deux suspicion de pasteurellose bovine à Baroueli (Gouendo) et Commune rurale de Markala (Tien-Markala)
- une suspicion de PPR à Ségou (Bambougou Wéré)

Région de Mopti

- deux suspitions de pasteurellose bovine à Djenné (Niala) et Koro (Wol kosogo)

Région de Tombouctou

- deux foyers de clavelée a été signalé à Bourem Inaly et Aglal.

Aucun foyer de maladie n'a été signalé dans les régions de Gao, Kidal et le District de Bamako

A l'analyse de ces données, il ressort que tous les foyers de maladies ne sont pas correctement suivis et l'application des mesures de police sanitaire n'est pas toujours effective. D'autre part les maladies signalées à l'inspection des viandes comme la tuberculose ne fait pas l'objet d'enquête épidémiologique poussée pour circonscrire ces maladies. Des actions doivent être menées dans ce sens. Il en est de même pour les maladies détectées au cours de l'inspection des produits d'origine animale. Ainsi parmi les produits saisis dans les marchés et boutiques des échantillons doivent être envoyés au LCV pour la détection des salmonelloses, des clostridium (botuli) et autres bactéries provoquant les toxi-infections.

4.2.1.2 . Abattages par centres contrôlés (cf Annexe n° 3)

Il a été abattu dans les différents abattoirs et aires d'abattage du pays 282 253 bovins ; 148 906 ovins ; 379 739 caprins ; 1433 porcins et 505 camelins contre respectivement pays 298 138 bovins ; 189 249 ovins ; 425 124 caprins ; 1320 porcins et 343 camelins en 2003

La production totale de viande est évaluée à 47 659 tonnes contre 43 013 tonnes en 2003.

4.2.1.3. Répression des abattages clandestins (annexe 4)

Il a été retiré du circuit commercial : 6 439,3 kg soit :

- 32 carcasses bovines de 2 507 kg
- 74,5 carcasses ovines de 800 kg
- 87,5 carcasses caprines de 933 kg

Ainsi que des morceaux divers :

- 179 morceaux de viande bovine de 1 255 kg
- 428 morceaux de viandes ovines de 447,5 kg
- 477 morceaux de viandes caprines de 498,1 kg

4.3. Inspection sanitaire

- **Saisies totales (Cf Annexe 4)**

- **Pour tuberculose :**

Les saisies totales pour motif de tuberculose ont concerné 240 carcasses de bovins, 11 carcasses d'ovins et 24 carcasses de caprins , soit une production totale de viande d'environ 27 tonnes contre respectivement 296 carcasses de bovins, 25 carcasses d'ovins et 37 carcasses de caprins, avec une production de viandes évaluée à 30 tonnes en 2003.

- **Pour autres motifs que tuberculose :**

Les saisies totales pour autres motifs que la tuberculose (cachexie, putréfaction, hydrocachexie, Ictère, abcès, cisticercose, charbon symptomatique, charbon bacteridien, clavelée, pasteurellose) ont concerné 76 carcasses de bovins, 37 carcasses d'ovins et 56 carcasses de caprins, soit une production de viande d'environ 69 tonnes contre 113 carcasses de bovins, 61 carcasses d'ovins et 45 carcasses de caprins pour une production de viande évaluée à 12 tonnes en 2003.

- **Saisies partielles**

- **Saisies partielles pour tuberculose (annexe 5)**

3,34 tonnes de viande et 9.356 organes d'un poids total de 25,466 tonnes ont été saisis pour diverses formes de tuberculoses dont :

- viande ----- 9,19%
- poumons ----- 35,53 %
- foies ----- 31,97%
- autres organes ----- 23,31%

- **Saisies partielles pour autres motifs que tuberculose (Annexe n°6)**

Les saisies ont porté sur 3,475 tonnes de viandes et 142 444 organes d'un poids total de 233,172 tonnes pour des motifs de traumatisme, PPCB, congestion, hépatisation, emphysème, abcès, distomatose, angiome, kyste, cirrhose dont :

- viande ----- 1,49%
- poumons ----- 27,26 %
- foies ----- 64,17%
- autres organes ----- 7,08%

4.5. Mouvement contrôlé des animaux vivants à l'exportation (cf Annexe n° 8)

Au cours de l'année 2004 l'effectif du bétail malien contrôlé à exportation a porté sur 95 540 bovins, 153 818 ovins, 43 893 caprins, 1 140 asins, 2 961 camelins, 73 508 reptiles,

5 animaux de compagnies, 254 540 oiseaux , 21 407 poulets et 1 143 pintades contre respectivement 93 011 bovins, 111 842 ovins, 53 437 caprins, 746 asins, 3 533 camelins, 8 188 reptiles, 23 animaux de compagnies, 170 997 oiseaux , 14 495 poulets et 2 487 pintades en 2003

Il ressort de l'analyse de ces données que :

- les exportations ont diminué pour toutes les espèces excepté les camelins qui ont augmenté ;
- ces animaux ont été exportés principalement sur la Côte d'Ivoire, le Burkina et le Ghana;

4.6. Mouvement contrôlé des animaux vivants à l'importation (cf Annexe n° 9)

Il a été importé de la République Islamique de la Mauritanie 32 370 bovins , 10 778 ovins et 480 caprins contre 6461 bovins , 289 ovins et 8 caprins en 2003.

L'Europe (France, Hollande, Suisse) a fourni 529 844 œufs fécondés, 319 852 poussins de ponte, 133 444 poussins de chair et 9 362 coquelets contre respectivement 175 028 œufs fécondés, 308 080 poussins de ponte, 258 850 poussins de chair et 22 200 coquelet en 2003 .

4.7. Commerce Intérieur des animaux vivants

Il a été contrôlé aux postes de Yirimadjo, Sérou, Faladié, Kolondiéba, Sirakoro 48 629 bovins, 291 686 ovins, 153 673 caprins, 1875 asins, 1354 camelins, 338 757 volailles destinés aux marchés de Bamako, Loulouni, Zégoua , Kadiolo en provenance des régions de Ségou et Sikasso, Mopti et Gao.

4.8. Contrôle sanitaire des animaux transhumants

Les accords de transhumance internationale ont drainé sur le territoire malien (Koulakoro, Ségou et Kayes) 22 708 bovins, 63 890 ovins, 23 821 caprins, 203 asins, 13 équins et 1 561 camelins contre 81 161 bovins, 73 643 ovins, 21 918 caprins, 1297 asins, 244 équins et 1757 camelins en 2003 en provenance de la République de la Mauritanie.

Les mêmes dispositions ont dirigé 228 bovins du Mali vers le Burkina Fasso contre 683 bovins, 1636 ovins et 2953 caprins en 2003.

La transhumance interne a concerné 111 483 bovins, 108 148 ovins, 91 757 caprins, 326 asins, 817 Camelins contre 23 834 bovins, 12 627 ovins et 8 321 caprins en 2003.

4.9. Contrôle de qualité et du conditionnement des produits et denrées d'origine animale

4.9.1. Contrôle à l'exportation (cf Annexe n° 10)

Les produits et denrées alimentaires suivants ont été contrôlés à l'exportation :

- poissons fumés : 1116,492 tonnes,
- poissons frais : 445,295 tonnes
- poissons séchés : 136,10 tonnes
- viandes : 76,67 tonnes ,

- produits laitiers : 236,61 tonnes

Il ressort de l'analyse des données ci-dessus :

- une augmentation de volume de tous ces produits par rapport à l'année précédente
- la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Niger et le Sénégal sont les principales destinations de ces produits

4.9.2. Contrôle à l' importation (cf Annexe n°11)

Le contrôle à l'importation des produits et denrées alimentaires d'origine animale a concerné :

- le lait et les produits laitiers : 15530,56 tonnes,
- les produits carnés : 29,74 tonnes (Charcuteries)
- les produits de pêche : 7018 tonnes
- les vivres frais : 845,94 tonnes
- les produits divers : 1955,93 tonnes.

Ces produits proviennent de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Conakry, de la Mauritanie, du Sénégal, de l'Algérie, du Ghana, de la Malisie etc....

4.9.3. Mouvement contrôlé des cuirs et peaux (cf Annexe n°12)

Le contrôle a porté à l'exportation sur 284 992 cuirs; 489 264 peaux d'ovins dont 55569 tannées, 585213 peaux caprines dont 47747 tannés et 95 871 peaux de reptiles au cours de l'année 2004.

Le contrôle du mouvement intérieur a donné 117116 cuirs bruts, 163286 peaux ovines dont 22378 tannées, 362450 peaux caprines dont 40 921tannées.

4.9.4. Inspection des boutiques et marchés

Dans le cadre de l'inspection des boutiques et marchés, 86,98 tonnes de produits et denrées alimentaires d'origines animale et végétale ont été saisis et détruits pour des motifs de péremption, moisissure, prohibition et pourriture .

4.10. Contrôle des Intrants et des Professionnels de l' Elevage

Le contrôle a concerné les intrants et l'exercice de la profession vétérinaire.

Il faut préciser que ce contrôle a été essentiellement effectué par les structures régionales de Kayes, Koulakoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal et le District de Bamako. Les missions programmées par la Division n'ont pas encore démarré. Toutefois les termes de référence de ces missions ont été élaborés et soumis au PASAOP pour financement.

4.10.1 Contrôle des Intrants :

Le contrôle des intrants a concerné les pharmacies vétérinaires, les dépôts de produits vétérinaires et biologiques.

En marge du contrôle régulier des lieux officiels de vente de médicaments vétérinaires, la lutte contre la fraude et la contre façon a dominé les activités des services de contrôle sur l'étendue du territoire national.

Au cours des différentes opérations de contrôle une importante quantité de médicaments (toutes spécialités et produits biologiques) a été saisie chez des professionnels pour cause de péremption, de mauvaise conservation ou de fraude (**annexe 13**).

Les saisies sont été opérées dans les localités ci-après :

Régions de :

Kayes : Lakamané

Sikasso : Kignan, Kolondièba, Koutiala, Yanfolila

Mopti : Mopti, Douaentza, Ténenkou, Bankss, Koulozon

Gao : Ménaka

Tombouctou : Tonka, Goundam

District de Bamako : Commune II (CEPROVET), Commune III (MEDIVET, Modibo DEMBELE)

Cet état de fait témoigne à suffisance l'ampleur de la fraude dans le circuit de distribution des spécialités vétérinaires.

Le contrôle des aliments du bétail n'a pas encore démarré faute de supports réglementaires, de formation des agents et de financement.

✓ Contrôle à l'importation de médicaments et matériels vétérinaires

Les importations enregistrées à partir du poste de l'aéroport de Sérou ne concernent que les échantillons d'antiparasitaires et des vaccins aviaires et canins en provenance de la France et de la Côte d'Ivoire.

Elles ne sont pas encore maîtrisées au niveau de certains principaux points d'entrée comme la régie des chemins de fer de Bamako. Les résultats sont consignés dans l'annexe n°14 .

✓ Contrôle à l'exportation de médicaments et matériels vétérinaires

Le laboratoire central vétérinaire a exporté 3 types de vaccins contre 6 types l'année dernière. Cette situation pourrait s'expliquer par l'arrêt des exportations sur l'Angola et la Guinée qui étaient des partenaires importants du LCV. Des serums bovins ont également été exportés en Italie. Les résultats sont consignés dans l'annexe n°15.

4.10.2 Contrôle des professionnels de l'élevage

Ce contrôle a porté sur les activités des mandataires et sur celles des agents du secteur public intervenant principalement dans le domaine des prophylaxies de masse.

Malgré les multiples missions de sensibilisation sur la bonne tenue des documents de gestions des pharmacies et des activités du mandat sanitaire, cette situation ne s'améliore pas de façon significative.

Il est prévu d'ici fin 2004 que la DCLS effectue des missions de sensibilisation dans certaines régions.

L'analyse des rapports d'activités a permis de dresser le tableau ci-après :

Contrôle des mandataires, des cabinets et cliniques vétérinaires

Zone d'intervention (région)	Mandataires		Observations
	Actifs	Non actifs	
Kayes (8 communes)	3	5	Les principales activités sont les traitements et vaccinations individuelles et de masse
Koulikoro (33 communes)	12	1	
Sikasso (12 communes)	10	3	
Ségou (13 communes)	9	-	5 cabinets et cliniques vétérinaires fonctionnels
Mopti (15 communes)	4	4	
Tombouctou (2 communes)	1	1	
Gao	0	0	
Kidal	0	0	

La principale difficulté rencontrée par les pharmacies est la concurrence déloyale. La régulation de l'exercice privé de la profession vétérinaire s'impose donc.

Sur les **53** mandataires qui ont fait l'objet de contrôle, **38** ont mené des activités au cours de l'année et **15** n'ont pas été actifs pour multiples raisons.

V. CONTROLE DE LA LEGISLATION PHYTOSANITAIRE

5.1- Activités programmées

5.1.1. Domaine législatif et réglementaire

- Poursuite de l'élaboration d'arrêtés ministériels et interministériels portant réglementation du contrôle phytosanitaire (Protection des végétaux), des pesticides, engrains et semences ;
- Elaboration des textes législatifs, réglementaires et normatifs relatifs au contrôle phytosanitaire et du conditionnement

5.1.2. Domaine de l'application des Textes :

- Suivi de l'application correcte des textes législatifs et réglementaires relatifs au contrôle de qualité des végétaux et produits végétaux et contrôle des pesticides ;
- Supervision des activités relatives à l'inspection des produits du crû,
- Suivi du contrôle des produits à l'importation et l'exportation,
- Suivi et coordination des activités de contrôle phytosanitaire et du conditionnement,
- Suivi de l'exécution effective de contrôle de qualité des semences,
- Analyse et expertise des produits à la demande.

5.2 . Activités réalisées

5.2.1. Domaine législatif et réglementaire

La Division a participé à l'élaboration :

- des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au contrôle des engrains.
- du programme national de la gestion intégrée de la production et des déprédateurs - GIPD.
- du plan national d'action de la fertilité des sols.
- du projet de Décret portant Règlement National pour les travaux sur les plants génétiquement modifiés.

5.1.2. Domaine de l'application des Textes :

5.1.2.1. Contrôle des produits agricoles à l'importation (Ane

Les importations de produits et denrées d'origine végétale ont concerné les catégories de produits suivantes :

- Céréales et dérivés ----- 120.245,31 T
- Oléagineux ----- 40.589,30 T
- Fruits et légumes ----- 58.883,325 T
- Coton et dérivés ----- 2.374,85 T
- Produits de cueillette ----- 19.857,55 T
- Produits divers ----- 258.189,28 T

Les principaux produits et denrées par nature sont :

- **Céréales**

- Riz : 42.582,172 T
- Farine de blé : 11.828,325 T
- Maïs : 3.779,830 T
- Semoule de blé 2.843 T
- Mil : 161,T

- **Fruits et légumes**

- Banane Plantin : 16 901,433 T
- Date : 4.930,649 T
- Iname : 14.204,050 T
- Niébé : 818 T
- Banane douce : 4.960,154 T

- **Oléagineux**

- Déchets huile de palme : 10.079,436 T
- Huile de palme : 10.838.880 l
- Beurre de karité : 2.661 T
- Huile végétale : 102.747.060 l
- Huile d'arachide : 1036.310 l
- Soja : 40 T

- **Produits de cueillettes**

- Noix de cola : 10.180,450 T
- Thé vert : 6.431,4 T
- Tamarin : 1.2.736,4 T

- **Coton et dérivés**

- Huile de coton 423.000 l
- Coton fibre : 218,5 T
- Graine de coton 118 T

- **Produits Divers**

- Sucre : 90.760,378 T
- Patte alimentaire : 6.271,663 T
- Atiéché : 3.446,500 T
- Aliment bétail : 844,850 T
- Tomate concentrée : 4.858,361 T

5.1.2.2. Contrôle des produits agricoles à l'exportation

Les exportations de produits et denrées d'origine végétale ont concerné les catégories suivantes :

- Céréales et dérivés -----24.994,32 T
- Oléagineux ----- 3.481,31 T
- Fruits et légumes ----- 10.903,88 T
- Coton et dérivés ----- 461.921,33 T
- Produits de cueillette -----9.914,59 T
- Produits divers ----- 1.533,44 T

Les principaux sont mentionnés ci-après dans le tableau suivant:

- **Céréales**

- Mil ----- 14.996,26 T
- Maïs ----- 5.716,56 T
- Sorgho ----- 3743,20 T

- **Fruits et légumes**

- Sépales d'oseilles de guinée : 1.088,012 T
- Oignon sec : 437 T
- Mangue : 6.310,535 T
- Pomme de terre : 867,3 T
- Echalote : 205 T
- Oignon frais : 148T

- **Oléagineux**

- Arachide décortiqué : 2.482,59 T
- Sésame : 364,428 T

- **Produits de cueillettes**

- Thé vert : 521,795 T
- Pain de singe : 304 T
- Gamme arabe : 130,69 T
- Detarium : 89,315 T
- Noix cajou : 1.362,5 T

- **Coton et dérivés**

- Fibre de coton : 445.146,196 T
- Coton hydrophile : 10.049,705 T
- Tourteau de coton : 2.845,956 T

- **Produits divers**

- Sucre : 400 T
- Divers produits : 472 T

5.1.2.3. Contrôle phytosanitaire

5.1.2.3.1 Délivrance de permis d'importation de semences :

Douze permis ont été délivrés pour l'importation des semences. Elle a concerné les produits suivants :

- Pour des fins d'expérimentation :
 - Semences de riz : 42 variétés de riz d'un poids total de 1,54 Kg en provenance des Philippines dans le cadre de la délocalisation temporaire des activités de l'ADRAO;
 - Boutures de patate douce: 3 variétés de 3 kg chacune en provenance du Kenya et de l'Ouganda;
 - Semences de maïs hybride: 3 variétés de 463 kg en provenance de l'Afrique du Sud;
 - Semences de pois d'angole: 3 variétés de 900 kg en provenance de l'Inde;
 - Boutures de canne à sucre: 2 variétés de 1500 kg en provenance de Richard Tall – Sénégal ;
 - Boutures de canne à sucre: 3 variétés en provenance de la Floride – Etats Unis.
- Pour des fins commerciales :
 - Semences horticoles : 28 variétés de 4647,499 kg en provenance de la France d'une valeur 10.307,85 euros ;
 - Semences de pomme de terre: 4 variétés de 242,55 tonnes en provenance de la France ;
 - Semences de pomme de terre: 5 variétés de 96,96 tonnes en provemance de la Hollande ;
 - Farine de maïs : 119 tonnes en provemance de l'Afrique du Sud

5.1.2.3.2 Contrôle / analyse des produits et denrées alimentaires d'origine végétale au laboratoire du Conditionnement

Le laboratoire du conditionnement a enregistré très peu de demande d'analyse des régions et du District ce qui atteste la timidité des analyses effectuées.

Au total vingt un (21) échantillons de quatre (04) types de produits ont fait l'objet d'analyse au Laboratoire du Conditionnement. Les détails sont donnés dans l'annexe n°18.

5.1.2.3.3. Contrôle /Inspection des pesticides

L'annexe n°19 donne la liste des produits contrôlés sur le terrain. Ces produits sont tous homologués ou ont des APV.

Six (06) nouvelles spécialités commerciales viennent d'être autorisées et quinze 15 Autorisations Provisoires de Vente renouvelées. Il s'agit :

- Les nouvelles spécialités commerciales autorisées sont: Caporal 500 EC, Caïman rouge, Rocky 386 EC, Dagele, Glyphonet 360 SL, Select 120 EC
- Les spécialités dont les Autorisations Provisoires de Vente ont été renouvelées sont : Dursban B 18/200, Dursban B 18/150, Nurelle D 36/200, Nurelle D 36/150, Laser 480 SC, Gallant Super, Garil, Caïman 350 EC, Duo 171 EC, Tenor 500 EC, Thiofanex 500 EC, Duel 186 EC, Duel 230 EC, Thiofanex 350 EC, Cotoforce 500 E.

5.1.2.3.4. Contrôle / Inspection des engrains chimiques et composés fertilisants

La situation des engrains chimiques et composés fertilisants contrôlés est donnée dans l'annexe n° 20.

5.1.2.3.5. Contrôle / Inspection des parcelles semencières

- **Contrôle au champ**

Les contrôles effectués aux stades préfloraison, floraison, post-floraison, pré-récole pour les espèces se multipliant par voie sexuée portent sur :

- l'origine des semences
- le choix judicieux des précédents culturaux,
- l'isolement des parcelles semencières,
- les entretiens culturaux,
- l'état sanitaire des cultures.

Au titre de la campagne 2003-2004 le Laboratoire des Semences, service officiel de contrôle et de la certification a procédé au contrôle de toutes les productions semencières ayant fait l'objet de déclaration de culture.

Les inspections ont porté sur 267,47 ha des générations suivantes : prébase, base et semences certifiées première reproduction (SCR 1), et tous ont été retenues.

- **Contrôle au laboratoire**

Après le contrôle au champ, un deuxième complétant le premier avait pour but de déterminer la valeur définitive des semences en vue du semis en plein champ.

Dans ce second contrôle les analyses ont porté sur :

- la purité variétale,
- la purité spécifique,
- le pouvoir germinatif
- le taux de graines de riz rouges exclusivement pour le riz.

Sur une production totale de 728.417 kg, 85% ont satisfait aux normes de certification soit 615.596 kg. Les 112.821 kg n'ayant pas satisfait aux normes ne peuvent être utilisés comme semence soit les 15% des populations analysées.

Outre les quantités mentionnées ci-dessus, 682.967 kg de semences de deuxième reproduction des organismes de développement, des ONG et fermes ont été certifiées. Sur cette quantité 542.060 kg ont satisfait aux normes de certification contre 140.907 kg qui ont été rejetés.

5.1.2.3.6. Contrôle / Inspection des stocks de semences

Ce contrôle a porté sur les semences maraîchères en vente sur les marchés et les semences stockées au niveau des structures et organismes de certifications. L'annexe n°21 donne les détails

VI. BUREAU STATISTIQUE SUIVI - EVALUATION

6.1 – Activités programmées

- Réception et exploitation des rapports trimestriels des DRRC
- Elaboration de rapports d'activités
- Production des données statistiques
- Suivi –Evaluation des programmes d'activités des Divisions, Bureaux, DRRC et SLRC

6.2- Etat d'exécution des activités

Les activités suivantes ont été exécutées:

6.2.1. Réception, exploitation et élaboration de rapports d'activités

Au cours de l'année 2004 le BSSE a reçu et exploité les rapports trimestriels d'activités des DRRC.

Il est à signaler que le contenu et la présentation des certains rapports laisse souvent à désirer malgré les efforts consentis pour la révision et la mise à disposition d'un canevas de rapport trimestriel.

Des efforts doivent être fournis au niveau régional pour améliorer la qualité de saisie des différents rapports trimestriels et surtout leurs contenus.

6.2.2. Elaboration de rapports d'activités

Courant 2004 le BSSE a élaboré:

- les rapports d'activités annuel 2003 du BSSE et de la DGRC
- le budget programme 2005;
- les rapports du 1^{er} semestre 2004 du Bureau et de la DGRC;
- les rapports des quatre trimestres de l'année 2004 de la surveillance active du budget programme dans le cadre des activités du comité de pilotage de la surveillance active des Budgets programmes des Structures du Ministère de l'Agriculture.

6.2.3. Production des données statistiques

Les données statistiques concernant les importations et exportations des animaux , les produits et denrées d'origine animale et végétale ont été mises à la disposition :

- des partenaires membres du comité de validation des statistiques du commerce extérieur présidé par la DNSI ;
- de l'OMBEVI ;
- de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC),
- de la BCEAO
- de l'USAID
- du Groupe thématique "Développement Rural" du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

6.2.4. Suivi –Evaluation des programmes d'activités des Divisions, Bureaux DRRC et SLRC

Dans ce domaine aucune mission n'a pu être effectuée sur le terrain faute de moyens logistiques et financiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation du PASAOP, le BSSE a :

- préparé et organisé les réunions mensuelles de suivi ;
- élaboré le rapport de l'évaluation à mi-parcours du PASAOP.

VII. BUREAU DOCUMENTATION INFORMATION COMMUNICATION

7.1 Activités programmées

- Traitement et Diffusion de la documentation
- Information et communication

7.2 Activités réalisées

7.2.1 Traitement et Diffusion de la documentation

Au cours de l'année il a été procédé à une publication des nouvelles acquisitions du BDIC, notamment :

- a – Périodiques : 10 revues et 13 bulletins
- b – Ouvrages : 7 livres et 24 rapports
- c – Archives : 36 archives

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles structures afin d'éviter les déperditions de documents , il a été demandé à la DGRC de faire le recensement de l'ensemble du fonds documentaire et d'effectuer le classement selon les huit domaines suivants :

- a) Production agricole
- b) Production animale
- c) Production halieutique
- d) Aménagement et génie rural
- e) Services vétérinaires
- f) Sécurité alimentaire
- g) Protection des végétaux
- h) Contrôle phytosanitaire et conditionnement
- i) Activités intégrées et non classées

Ainsi le BDIC a effectué l'inventaire des quelques 2000 documents et archives de la DGRC et a classé chaque document et archive selon l'un des domaines sus-cité.

7.2.2 Information et communication

Le BDCI a procédé à la multiplication et à la ventilation de plusieurs documents et lettres reçus par la DGRC (rapports , compte rendus , lettres circulaires etc.....).

VIII. BUREAU FORMATION

8.1 Activités programmées

- Elaboration du plan de formation ;
- Formation des agents ;
- Formation des producteurs ruraux et opérateurs économiques.

8.2 Activités réalisées

8.2.1 Elaboration du plan de formation

- La politique nationale de formation agricole a été élaborée et l ‘atelier de validation est prévue pour la fin du mois de septembre 2004.

8.2.2 Formation des agents

- Du 12 au 23 Avril 2004 a eu la formation à la légistique et au droit pénal . Elle a concerné au total 25 agents : Le DG , les chefs de division , de bureau et de section de la DGRC ; les DRRC. La formation a été réalisée sur financement du service de coopération et de l’action culturelle de l’ambassade de la France.
- Le bureau a eu à diffuser des offres de formation sur les pays comme l’Egypte et le Maroc. Des dossiers ont été envoyé au ministère et aux institutions des pays concernés. Nous sommes en attente de la réponse.
- Dans le cadre de la formation continue :
 - (03) agents sont en formation au centre Agrhyemet de Niamey,
 - (02) agents sont en formation en Russie ,
 - (04) agents sont en formation à l’ISFDC (Bko),
 - (05) agents sont en formation à l’IPR de Katibougou.

8.2.3 Formation des producteurs ruraux et opérateurs économiques

- La restitution des ateliers de démultiplication de la diffusion des textes législatifs et réglementaires du domaine de l élevage et de l’agriculture aux producteurs ruraux et opérateurs économiques a été faite dans toutes les régions et le District de Bamako.

CONCLUSION

La Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle, dans l'exécution de ses missions fait face à d'énormes difficultés , à savoir :

- déficit de ressources humaines (quantité et qualité) ;
- insuffisance de ressources financières ;
- manque des moyens de communication et de déplacement (véhicules, motos)
- sous équipement de la structure en matériels techniques de contrôle ;
- absence de matériels et équipements de contrôle des végétaux .

Malgré ces difficultés les résultats acquis sont encourageants.

ANNEXES

ANNEXE 1 : SITUATION DU PERSONNEL AU 31-12-2004

REGIONS	IAGR	IEF	VIE	TSAGR	TSEF	TSE	ATAGR	ATEF	ATE	AUTRES	TOTAL
KAYES	3		9	7	2	25	9		12	5	72
KOULIKORO	3		11	7		36	6	1	35	9	108
SIKASSO	2		14	11	3	44	8	1	25	7	115
SEGOU	4		8	12	2	26	8	2	16	16	94
MOPTI	4	3	10	8	8	12	9	5	6	5	70
TOMBOUCTOU	1		6	2	4	9	5		6	6	38
GAO	1		5	5	1	8	6	2	3	3	34
KIDAL	1		2	3		4	1		2	3	16
BAMAKO	7		16	43	1	32	10		45	12	166
DGRC	8	1	17	1		2	1			26	56
<i>TOTAL</i>	33	4	98	99	21	198	63	11	150	92	769

ANNEXE 2 : EPIZOOTOIOLOGIE / ANNEE 2004

Affections	Régions	Foyers anciens		Foyers nouveaux		Effectif contaminé	Malades	Morts	Abattus	Observations
		Début	Fin	Début	Fin					
Pasteurolose ovine	Kayes			févr-04	mars-04	268	48	25		
				juil-04	août-04	127	2	2	Mise en quarantaine	Le reste du troupeau a été vacciné
	Ségou	Oct. 03				72	20	14	solement vaccination	Les prélèvements effectués et envoyés au LCV ne sont pas inchoérant avec la suspicion faite, ils ont été détruits. D'autres prélèvements devraient être envoyés par le SLACAER.
Pasteurolose bovine PPCB (suspicion)	Koro			01-nov	nov 204	245	8	3		Foyer éteint
	Sikasso	oct-04				135	12	8		
				déc		75	3	3		vaccination, isolement, abattage, prélevement
				févr-04		120	6			
	Koulikoro			mars-04		96	12			7 Magnambougou
				juil-03		60	14			2
				janv-04		115	43	28		11 malades sont achetés par le LCV
				août-03		109	58			16
	Kayes		x			35	3	21		isolement , Abattage
	Ségou	Oct.03				108	18	15		solement marquage
				16/11/2004		450	4	2	solement des malades..	
				30/09/2004		82	4		solement des m	Les résultats des prélèvements envoyés au LCV ne sont pas parvenu.
	Mopti	avr-04		12/09/04		3000	82	68		solement des animaux, vaccination et prélèvement d'échantillon pour analyse
				02/12/2004	05/12/04	400	3	2		incinération, vaccination du troupeau
	Gao					60	11	15	Mise en quarantaine - Vacc	
Fièvre aphteuse	Sikasso			Nov-Déc 04		17996	3304	54		solement, séquestration, vaccination, abattage
	Koro			Oct04		730	480	1		10
Charbon symptomatique	Sikasso			févr-04		407	67	41		
	Kayes				15/09/04	1663	17	11	Ceinture prophylactique	
				août-04	sept-04	110	2	2	Mise en quarantaine	Le reste du troupeau a
Clavelée	Tbetou	févr-04				350		100		Bourem Inaly
		26/02/				239	124	16		Agalal
	Ségou		juil-04			250	5	5	isolement du troupeau	
Dermatose nodulaire	Ségou	nov-03				12000	10			Décision d'infection, ceinture vaccinale
				01/10/04	20/11/04	4000	3		isolement des malades.	Les malades sont complètement guéris courant novembre 04.
				03/01/04		85	7			Foyer éteint depuis avril 2004
Charbon bactérien	Ségou			mars-04		48	9	1		
				févr-04		175	10	8		
		20/02/2004				1572	52	47		solement des malades vaccination et traitement
Suspicion rage canine	Kayes	mai-04	juin-04					60		Empoisonnement, 2 cas de chiens mordeurs
Suspicion PPR	Ségou	Non précisé	Non précisé			100	86	11		Résultat non parvenu

ANNEXE 3 : ABATTAGE PAR CENTRES CONTROLES / ANNEE 2004
Poids en tonne

Centre	Nbre de Bouch	BOVINS (1)						TOTALI 1		MOUTONS 2		CHEVRES 3		TOTAL 2+3	
		Mâles entiers		Mâles castrés		Femelles									
		Nbr.	Pds.	Nbr.	Pds.	Nbr.	Pds.	Nbr.	Pds.	Nbr.	Pds.	Nbr.	Pds.	Nbr.	Pds.
KAYES	258	10514	1452981	9981	1336324	9054	922816	29549	3712121	18785	259650	38065	498482	56850	758132
KKORO	275	4318	545882	8290	1074643	13767	1214991,5	26375	2835516,5	9725	154683,9	35005	423728	44730	254864,7
SIKASSO	379	2599	206348	7075	731766	20050	1740825	29724	2678939	17151	185077	45802	454547	62953	639624
SEGOU	286	2254	4074452,05	7660	2070993,4	15639	3650056	25553	9795501,45	19163	239218,9	54425	596110	73588	835328,9
MOPTI	156	2150	236866	5665	664964	9592	1000581	17407	1902411	7110	103840,5	24693	291412	31803	395252,5
TBCTOU	117	2636	327962	1886	259218	3022	295763	7544	882943	12224	179914	30362	441453	42586	621367
GAO	80	439	53413	1156	165463	2396	306500	3991	525376	7613	95533	19151	219570	26764	315103
KIDAL	20	335	36850	57	6240	43	5090	435	48180	2624	39572	6811	96608	9435	136180
BAMAKO		50512	6979819	59630	8130440	31533	3545940	141675	18656199	54511	693838	125425	1535696	179936	2229534
TOTAL	6198	75757	13914573,05	101400	14440051,4	105096	12682562,5	282253	41037186,95	148906	1951327,3	379739	4557606	528645	6508933,3

ANNEXE 4 : REPRESSION ABATTAGES CLANDESTINS / ANNEE 2004

Unité: Tonne

REGIONS	BOVINS				OVINS				CAPRINS				Provenance	Destination	Observations
	Carc	Pds	Morc	Pds	Carc	Pds	Morc	Pds	Carc	Pds	Morc	Pds			
KAYES	1	200	14	12	1	10			0,5	7			Yélimané, Kita, Nioro	prison civile	
KKORO					1	8	2	7	5	53			Koulikoro-ba, Kolébougou	Maison d'arrêt de Souban	
SIKASSO			24	190	17	194	198	178,8	12,5	159	172	121,5		Prison Hopital, Destruction	Suspension boucher
SEGOU	13	915	37	168,6	3	38,7	12	29,9	4,5	52	30	35,3	Ségou, Niono, Macina, Barouéli, San, Diabaly	Vente, Destruction	Pénalités: 29000
MOPTI	6	635	36	646	3	44	10	28	12	146	50	140,5		Maison d'arrêt	
TBCTOU					3	46			3,5	43	1	2	Goundam, Gossi	Maison d'arrêt, Cantine scolaire	
GAO					2	28			4,5	39	30	9	Ménaka	destruction	
KIDAL							8	14					Kidal	Maison d'arrêt, Santé	
BAMAKO	12,5	957	82	440	45,5	441	197,5	189,8	45,5	440,5	193,5	189,75		AFB-DRRC	
TOTAL	32,5	2507	179	1255	74,5	800	427,5	447,5	87,5	933	477	498,1			

ANNEXE 5 : SAISIES TOTALES / ANNEE 2004

REGIONS	Pour T B			AUTRES MOTIFS QUE T B			Provenance des animaux
	Nbre carcass	Poids	Provenance animaux	Nbre carcass	Poids	Nature lésions	
B O V I N S							
KAYES	6	805	Mahina, Kita	8	662	Cachexie, Septicemie	Mahina, Kayes-n'di, Kayes, Kéniéba
KKORO	69	8049	N'golobgou, Markaco, Banancoro, Kangaba, Nara, Siby, Kana	10	844	Cachexie, Ch. Bact, Cysticerose	Bancou, Kati, Kkoro, N'Golobgou, Markac., Siby
SIKASSO	52	5011	Kadiolo, Misseni, Fourou, loulouni, Kolond, Skssso, Kignan, Niéna, Ségou	24	1914	Cachexie, Ch symp, Putréfaction	loulouni, kolondiéba, Lobougoula, zanana, Kignan
SEGOU	28	2719	San, Niono, Ségou, Barouéli, Sarro	5	435	Ictère, Cachexie, Putréfaction	San, Macina, Ségou
MOPTI	5	395	Djenné	14	984	Cachexie	Bandiagara, Djenné
TBCTOU	1	85	Toguére Koumbé	7	430	Hydrohemie, Cachexie	Sareyamou, Rharous, Tonka, Diré
GAO	-	-		-	-		
KIDAL							
BAMAKO	79	9285	Macina, Niamina, Faladié, Banamba, Niono	8	925	Evisc tard, Viande cadave, Hydroca	Nara, San, Niono
TOTAL	240	26349		76	6194		
O V I N S							
KAYES	4	46	Mahina, Kita, Kayes	11	110	Hydrocachexie, Cachexie, Anémie	Mahina, Kayes-n'di, Kayes, Sadiola
KKORO	4	55	Siby, Bko	8	73,5	Cachexie, Morsure de serpent	Mamaribgou, N'Gabacoro Droit, Moribab, Neguela
SIKASSO	1	15	Kebila	4	53	Putréfaction, Congestion	Kolondiéba, Loulouni
SEGOU	2	24	San, Markala				
MOPTI	-	-		3	34	Cachexie, Altération	Bandiagara
TBCTOU	-	-		-	-		
GAO	-	-		-	-		
KIDAL				1	7	Cachexie	Kidal
BAMAKO				10	117,5	Evisc tard, Cachexie, Sup Ggl	San, Nara
TOTAL	11	140		37	395		
C A P R I N S							
KAYES	1	16	Mahina	-	-		
KKORO	14	166	Siby, Kanadjiguila, Mourdiah	17	202	Ictère, Cachexie , Intoxication	Siby, Katibougou, Kanadjiguila
SIKASSO				5	66	Putréfaction	Kignan
SEGOU	6	57	Konobougou, San	1	12	Putréfaction	Yasso
MOPTI	-	-		-	-		
TBCTOU	-	-		-	-		
GAO	2	16		31	10,5		
KIDAL	1	10	Kidal				
BAMAKO	-	-		2	22	Viande cadave	Niono, Garbal Bko
TOTAL	24	265		56	312,5		

ANNEXE 6 : SAISIES PARTIELLES POUR TUBERCULOSE/ ANNEE 2004

Unité : Tonne

REGIONS	Viandes		Poumons		Foies		Coeurs		Mamelles		Langues		Rates		Reins		Intestins		Têtes	
	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids
B O V I N S																				
KAYES	19	695	83	124	8	34			15	15			5	5	2	1		3	18	
KOULIKORO	38	563,5	936	1482,81	234	965	7	6	15	7,8	1	1	1	0,6	11	5,9		4	27	
SIKASSO	57	570	1376	1642,6	365	1611,5	155	88	109	90,2			115	76,7	221	80,7	42	111,5	188	1158,5
SEGOU	6	88,6	442	671,2	23	78	27	21,8	1	2								1	8	
MOPTI	7,2	81,2	570	2216,75	108	549,6	1	2,1	10	7,5					33	13,9	13	58		
TBCTOU	14	101,5	223	186,9	460	1185									113	89,4		6	27,8	
GAO	-	-	-	-																
KIDAL																				
BAMAKO	5,5	80	1093	2513,9	665	3325	171	205,2					70	56	111	33,3	95	1425	128	1920
TOTAL	147	2179,8	4723	8838,2	1863	7748	361	323,1	150	122,5	1	1	191	138	491	224,2	150	1595	330	3159,3
O V I N S																				
KAYES	17	16	23	7,15	7	3,25											41	39,5		
KOULIKORO	19	29,3	113	45,2	53	49,6														
SIKASSO					13	1,5														
SEGOU			2	1																
MOPTI	-	-	4	2	-															
TOMBOUCTOU	1	12	13	39,1	137	135	-						2	1,3	10	4	25	20	2	15
GAO	-	-	-	-	-															
KIDAL																				
BAMAKO																				
TOTAL	37	57,3	155	94,45	210	189,4	0		0	0	0	2	1,3	10	4	66	59,5	2	15	
C A P R I N S																				
KAYES	12	27,5	24	8,95	2	1,5			7	2,75							251	251		
KOULIKORO	28	35	55	20,9	55	37,95					3	7					2	8		
SIKASSO					12	7														
SEGOU	2	4	10	5,4	3	2,02														
MOPTI	-	-	-	-	-															
TBCTOU	5,5	36,5	56	80,1	141	157	-									32	26			
GAO	-	-	-	-	-															
KIDAL																				
BAMAKO																				
TOTAL	47,5	103	145	115,35	213	205,5	0	0	7	2,75	3	7	0	0	0	285	285	0	0	

ANNEXE 7 : SAISIES PARTIELLES AUTRES MOTIFS QUE T.B / ANNEE 2004

Unité:Tonne

REGIONS	VIANDES		POUMONS		FOIES		CŒURS		MAMELLES		LANGUES		RATES		REINS		INT, OESO		TETES	
	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids
B O V I N S																				
KAYES	9	64	7000	7895,7	1404	5846	289	317,25	23	54	246	132	118	41	3257	627,25	190	594		
KKORO	66	2240,2	3659	11734	1583	5880,1	152	109,8	47	22,8	25	17,6	94	64,3	495	2911,5	90	129	170	109,6
SIKASSO	139	640	2684	2507,7	1694	4303,7	85	58	39	48,5	1	1	78	92,3	446	166,22	51	108,5	6	39
SEGOU	12	44,5	2302	3858	3843	32755,9	242	195,25					1	0,2	573	217,8	34	227,6		
MOPTI	3	15	1050	1748,6	1947	6184,3	17	15,2	4	4,5	2	6			679	164,97	12	25,1		
TBCTOU	3	12	939	756,3	1669	4858,3	2	1			1	2,5			641	301,3	84	89,2		
GAO			1694	1698	1432	6889	23	20,4							56	15,35	2	11		
KIDAL			65	62																
BAMAKO	3	48	4034	8068	3685	18425	239	234,6					442	250,6	480	518,4	9	135	101	1515
TOTAL	235	3064	23427	38328	17257	39051,9	1049	951,5	113	129,8	275	159,1	733	448,4	6627	4923	472	1319	277	1664
O V I N S																				
KAYES	16	9,75	3917	1339,34	1613	20635,75	9	2,02	3	1					4	1	254	187,8		
KKORO	35	55,9	1566	479,04	842	553,2	7	2,4					5	2	5	2,9	212	179,1	3	4,3
SIKASSO	6	11,5	1160	274,6	387	218,8	9	4									65	21,3	1	4
SEGOU			4412	3318,1	2614	5095,29			1	0,5							1120	616,4	10	10,9
MOPTI	3	15	1070	347,95	670,25	392,22	103	45,4							2	0,7	51	36		
TBCTOU	4	6,495	1332	195,05	1389	859,9	2	0,06					3	2,2	4	1,08	239	137,8		
GAO	3	11	1206	361,15	1268	910,2	30	4,75							11	0,875	346	346		
KIDAL	13	19,5	1085	275,1	152	68,5											4	6		
BAMAKO	68	78,5	4315	431,5	3200	1600	230	34,5					498	74,7	48	7,2	660	663		
TOTAL	148	207,6	20063	7021,8	12135	30333,9	390	93,13	4	1,5	0	0	506	78,9	74	13,76	2951	2193	14	19,2
C A P R I N S																				
KAYES	8	3	6397	1626,7	2304	1233,25	6	0,5	5	1,5					11	2,5	323	214,5		
KKORO	15	26,2	3601	1002,7	1098	544,3	13	47,1							2	0,5	709	716,45	8	5,6
SIKASSO	9	5,5	1339	191,35	284	160,5							3	4,3	12	3	61	63		
SEGOU	1	1	7463	5102,9	3648	3005,95									4	0,5	1474	791,5	42	47,1
MOPTI	1	4	2852	650,55	832	405,7	2	0,75									126	142,2		
TBCTOU	2	2	2505	199,9	1956	898	1	0,05							1	0,25	404	279,8		
GAO	1	3	2127	628,35	1598	1135	593	580,95					29	21,1	5	0,49	1441	1441		
KIDAL	40	60,2	1998	502,94	251	123,35	6	8,2							4	0,08	10	15		
BAMAKO	97	99,1	3474	347,4	2424	1212	87	13,05					142	21,3	22	3,3	376	294,1		
TOTAL	174	204	31756	10253	14395	8718,05	708	650,6	5	1,5	0	0	174	46,7	61	10,62	4924	3958	50	52,7

ANNEXE 8 : CONTROLE DES ANIMAUX VIVANTS A L' EXPORTATION / ANNEE 2004

Unité : Nombre

REGIONS	ESPECES										VOLAILLES			DESTINATION
	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Camel	Equins	Chiens	Reptile	Souris	Tortues	Poulets	Pintades	Oiseaux	
KAYES	18349	41045	1029											RS, RIM
KKORO	6427	6725	2215	64										RCI, R I Mauritanie, RS
SIKASSO	42686	29877	3141	65						3634	1143			RCI, Ghana
SEGOU	12237	18821	2844											RCI, TOGO
MOPTI	11811	8402	8723	66	679					17773				Niger, Togo, RCI, Benin, Ghana, BF, Nigeria,
TBCTOU	1927	17168	1789		103									RIM, RS
GAO	1735	16346	21930	652	209									Niger,
KIDAL	88	8679	54	293	1970									Algérie
BAMAKO	280	6755	2168			4	5	73508	5858	203			254540	Guinée, Sénégal, RCI, Libéria, France, USA, Italie, Italie, Allemagne, Belgique, Beyrouth,
TOTAL	95540	153818	43893	1140	2961	4	5	73508	5858	203	21407	1143	254540	

ANNEXE 9 : CONTROLE DES ANIMAUX VIVANTS A L' IMPORTATION / ANNEE 2004

REGIONS	Poste d'entrée	Provenance	Destination	ESPECES							VOLAILLES				Dindonneaux	Printadeaux	Oisons	Faucon		
				Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Equins	Camelins	Chiens	Chats	Oeufs fécondés	Coquelets	Ponte	Cheur					
KAYES		RIM	Troungoumbé	21567	2500	480	13	3	6											
KKORO		RIM	Nara	10803	8130															
SIKASSO		RCI	Skso												2000					
SEGOU																				
MOPTI																				
TBCTOU																				
GAO	Ménaka	Niger	Anson, Gao, Bko			148														
KIDAL																				
BAMAKO		Frce, RS, Brésil, Afr. du Sud, Canada, Belgique								22	13	529844	9362	317852	133444	50	1000	3	2	
TOTAL						32370	10778	480	13	3	6	22	13	529844	9362	319852	133444	50	1000	3

ANNEXE 10 : CONTRÔLE SANITAIRE DES PRODUITS ET DENREES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE A L'EXPORTATION /
Unité : tonne

REGIONS	NATURE DES PRODUITS								PROVENANCE	DESTINATION
	Poissons Fumés	Poissons Frais	Poissons Sèchés	Viande Ov/Cap	Viande Bovine	Viande Volaille	Miel	Pdts Divers		
KAYES	-	-	-	-	-	-	-	-		
KKORO										
SIKASSO	808,678			14,88	11,5				Mopti, Sikasso, San	RCI
SEGOU	118,74		120						Mali, RS	Ghana, BF
MOPTI	149,283	0,5							Mopti	RCI
TBCTOU								13		Ghana
GAO	32,010	444,5	16,033						Ansongo, Ouatagouna, Tessit	Niger, BF, Nigeria, Ghana
KIDAL										
BAMAKO	7,781	0,295	0,067	6,277	42,809	1,20	3,581	223,606		RCI, RS, Togo, Frce, USA, Maroc, Guinée
TOTAL	1116,492	445,295	136,100	21,157	54,309	1,200	3,581	236,606		

ANNEXE 11 : CONTRÔLE SANITAIRE DES PRODUITS ET DENREES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE A L'IMPORTATION/
Unité : tonne

REGIONS	NATURE DES PRODUITS					PROVENANCE	DESTINATION
	Produits Laitiers	Produits Carnés (Charcuterie)	Produits de Pêche	Produits divers	Vivres Frais		
KAYES	373,8578		148,8525	20,110	37,3705	RIM, RS, RG	Béma, Kayes, Nioro, Kita, Troungoumbé
KOULIKORO							
SIKASSO	709,566		106,400	1084,71512	345,739	RCI-Ghana-BF	Sikasso, Bko
SEGOU	758,49		650,000			Ghana, Malaisie	BKO
MOPTI							
TOMBOUCTOU	3525,334					RIM	Léré
GAO							
KIDAL	35,000					Algérie	Kidal
BAMAKO	10810,958	29,744	6112,776	851,105	465,825	RS, RCI, Frce, Togo, Ghana, RG	Bamako
TOTAL	15530,5648	29,744	7018,0285	1955,93012	848,9345		

ANNEXE 12.1 : CONTRÔLE DES CUIRS ET PEAUX A L'EXPORTATION/ ANNEE 2004

REGIONS	PROVENANCE	DESTINATION	CUIRS				PEAUX OVINES				PEAUX CAPRINES				PEAUX REPTILES			
			Brutes		Tannés		Brutes		Tannées		Brutes		Tannées		Brutes		Tannées	
			Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds
KAYES		Ghana	3800				5440	6140										
KKORO			6589	45156			4222	5531	155	58	13858	15337	390	163				
SIKASSO		Ghana, RCI, BF	52214	158588			32864	22192,5			8861	20396,5						
SEGOU		Ghana, RCI, BF	24019	102688			295	512			899	1682						
MOPTI	Koro, Dtza, Tnkou	BF, Ghana	1763	10891			1928	3261	150	90	3381	5047,6						
TBCTOU		RIM	52	156			150	75			160	80						
GAO	Gao, Andém., Mnka	Niger, Nigeria	506	6339			1347	1350	452	402	1951	1953	575	521				
KIDAL																		
BAMAKO	Bko	Ghana, RCI, Europe	196049	396306			387449	304779	54812	30183	508356	339733	46782	47310	80971	6607	14900	1080
TOTAL			284992	720123,5	0	0	433695	343840,5	55569	30733	537466	384229,1	47747	47994	80971	6607	14900	1080

ANNEXE 12.2 : CONTRÔLE DES CUIRS ET PEAUX A L'INTERIEUR/ ANNEE 2004

REGIONS	PROVENANCE	DESTINATION	CUIRS				PEAUX OVINES				PEAUX CAPRINES				PEAUX REPTILES			
			Brutes		Tannés		Brutes		Tannées		Brutes		Tannées		Brutes		Tannées	
			Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds	Nbre	Pds
KAYES	Diamou, Mahina, Diéma, Nioro, Kayes, Yélimané	Bko	58126	350887			19174	23629,8	250	200	18973	20593,7	119	100				
KKORO	Kkro, Banam, Dioila, kgba, Kati, Kkani, Nara	Bamoko	26994	106974			11920	24304	200	100	34815	17276,3	580	290				
SIKASSO			17220	73053,5			6650	3441,85			17214	9424,1						
SEGOU			27721	145264			22625	37796,9			63698	81132,3	84	58,5				
MOPTI	Bkss, Bdgara, Dillas, youwarou, Tnkou	Bko,Mopti	1976	12080			2330	6765,9	400	600	4986	7855,7						
TBCTOU			9383	40269,5			39378	22342,5	21166	8398	47737	39677,5	39594	15559				
GAO	Gao, Tbtou, Bourem, Ménaka	Bko, Gao, Gossi, N'tillit, Bourem, Ménaka	62	579			2568	2752	362	356	4044	4203	544	526				
KIDAL	Kidal, Tessalit	Gao, Menaka	343	1372			2204	4408			4042	8064						
BAMAKO	Ségou, Nara, Diéma, Koutiala, Yélimané		35291	70946			34059	74276			126020	44775						
TOTAL			177116	801425,4	0	0	140908	199717	223789654	321529	233001,6	40921	16533,	5	0	0	0	0

ANNEXE 13 : CONTROLE DES PRODUITS VETERINAIRES DANS LES FOIRES ET MARCHES

Désignation produits	Lieu de saisie	Quantité	Motif de saisie	Observations
Kayes				
Pastobov		75 doses	Vente illicite	
Clostrivac		100 doses	Vente illicite	
Oxytétracycline 10%		11fl	Vente illicite	
Sikasso				
Pastobov 50 doses		4 fl	Vente illicite	
Pastovin 25doses		5 fl	"	
Itanew 100doses		2 fl	--"	
Ivermec		2 fl	--"	
Frecardyl		2 fl	--"	
Diurizore		44 comp	"	
New vac		352 500 doses	--"	
Tad variole		71 000 doss	--"	
Amin – total VPV		2537 sachets	--"	
Axyfunan		245 boits	--"	
Vernal bolus		107 sachets	--"	
Blénol sachets 100g		100 bolus	fraude	
		20 sachets	contrefaçons	
Mopti				
Vermisol comp		39 comp	Vente illicite	
Bamisol 500mg comp		29 comp	"	
Vetax comp		30 comp	--"	
Banisol 250mg comp		15 comp	contre façon	
Trypamidium 1g		50 sachets	contre façon	
Sel comprimé		47 comp.		
Gao				
Pastobov		1.050 doses	Périmé	
Anthavac		18.900 doses	"	
Pastovin		135.325 doses	--"	
Tombouctou				
Albendazol 250 mg		300 comp	Vente illicite	
Oxytétracycline 10 %		4 flaçons	"	
Trypamidium 1g		10 sachets	--"	
District de Bamako				
Vit K3	Commune II (CEPROVET)	8flacons de 20 ml	Péremption	
Stromiten Chien		25 comprimés		
Calmigine		3 flacons de 100 ml		
Tenaline		4 flaçons		
Piperal		2 boîtes		
Prifinal		1 flacon		
Beienif 1 g		14 sachets		
Bipenishe pt 0		1 flacon		
Pederipra spay	Commune III (MEDIVET)	16 flaçons	Emballages	
Chlordonal		2 flaons	défectueux	
Electrovit-S		1 boîte	Péremption	
Stromiten BC		2 boîtes		
All vit A forte		6 sachets		
Hipramenchock		3 sachets		
Virkon –S		1 sachet		
Miramed		1 boîte		
Megabric	Commune III (Modibo DEMBELE)	4 unités		
Levamisole		1 flacon		
Vermyl		8 flaçons		
Piperatine 34%		1 flacon de 2 litres		

ANNEXE 14 : CONTRÔLE A L'EXPORTATION DE MEDICAMENTS ET MATERIELS VETERINAIRES / ANNEE 2004

Nature des Produits	Quantité	Destination
Anthravac	4 000 doses	Burkina faso
Péri T1	37 000 doses	Burkina faso
Ovipest	2750 000 doses	Tchad, Togo
Sérumde bovin	120	Italie

**ANNEXE 15: CONTRÔLE A L'IMPORTATION DE MEDICAMENTS ET MATERIELS VETERINAIRES
/ ANNEE 2004**

Nature des produits	Quantités	Date de péremption	Provenance
Vaccins			
Itanew	290.000 doses	05/06; 06/06	France
Isovac	150.000 doses	05/05; 01/06; 07/06	France
Imopest	308.000 doses	12/09; 08/05	France
Rabisin	600 doses	avr-06	France
Bipestos	1.000 doses	12/03;	RCI
Dolteria	1.050 doses	10/05; 08/04	RCI
Difrosia	1.000 doses	04/04;	RCI
Diftosic	17.200 doses	03/09;	France
TAD HB	400.000 doses	oct-05	France
TAD Lasota	40.000 doses	05/05; 11/03/08	France
TAD H 120	100.000 doses	03/05;	France
TAD gumboro	900.000 doses	30/09/2005	France
Trypanocides			
Diminazine 1 g	20.000 sachets	-	Franse
Diminazen 10 g	7.000 sachets	-	Franse
Diminazen 2,36g	448.090 sachets	24/12/06; 08/07; 12/07	France, Brésil
Trypamidium 1g	13.000 sachets	31/12/09; 10/09/08	France
Trypamidium 10g	10.000 sachets	déc-09	France
Pharzen Koné 2,36g	50.000 sachets	12/07;	Inde
Vériben 2,36 g	28.000 sachets	6/11/07; 08/07	France
Vériben 10g	30.000 sachets	08/07;	France
Survidium 2,36g	13.000 sachets	04/01/07; 06/07	France
Vermifuges			
VSP	73.000 comprimés	02/02/07; 01/05	
Synanthic	300.000 comprimés	01/12/07; 30/08/08	
Autres produits			
Heptamyl	236 flacons	04/01/07;	France

ANNEXE 16 : ANALYSE DES PRODUITS ET DENREES ALIMENTAIRES D'ORIGINE VEGETALE AU LABORATOIRE DU CONDITIONNEMENT

N°	Date	Organismes	Destination	Provenance	Nature Produit	Quantité (kg)	Observation
1	06-01-04	DRRC District Bko	-	Brésil	Sucre ordinaire	40.000	Conforme aux normes
2	06-01-04	DRRC District Bko	-	Brésil	Farine de blé	400	Conforme aux normes
3	06-01-04	DRRC District Bko	-	Brésil	Farine de blé	500	- " -
4	14-04-04	DRRC District Bko	-	G.M.M	Farine de blé	150	- " -
5	14-04-04	DRRC District Bko	-	G.M.M	Farine de blé	200	- " -
6	14-04-04	DRRC District Bko	-	G.M.M	Farine de blé	200	- " -
7	27-07-04	DRRC District Bko	-	Boulangerie M. Torokoro	Farine de blé	1.800	- " -
8	27-07-04	DRRC District Bko	-	Boulagerie M. Kadiatou	Farine de blé	1.500	- " -
9	27-07-04	DRRC District Bko	-	Boulangerie BTG	Farine de blé	800	- " -
10	06-8-04	Trans Rail SA		Sénégal	Brisures blanchies Riz	2.500	- " -
11	20-08-04	Trans Rail SA		Sénégal	Brisures blanchies Riz	3.950	- " -
12	24-08-04	DRRC District Bko		Sénégal	Riz décortiqué	16.500	- " -
13	05-10-04	DRRC District Bko		Boulangerie Bancouba	Farine de blé	800	- " -
14	05-10-04	DRRC District Bko		Boulangerie Hamdallaye	Farine de blé	900	- " -
15	05-10-04	DRRC District Bko		Boulangerie ACI 2000	Farine de blé	900	- " -
16	18-11-04	Diaby Doucouré		Boulangerie ACI 2000	Farine de blé	2.350	- " -
17	18-11-04	DRRC District Bko		Boulangerie Ba Djélika	Farine de blé	1.000	- " -
18	18-11-04	DRRC District Bko		Boulangerie Bouma	Farine de blé	1.250	- " -
19	18-11-04	DRRC District Bko		Boulangerie Nation	Farine de blé	600	- " -
20	09-12-04	DRRC District Bko		RCI	Attieké	10.000	- " -
21	23-12-04	DRRC District Bko		RCI	Attieké	10.000	- " -

ANNEXE 17 : CONTRÔLE A L' IMPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES / ANNEE 2004

Unité: Tonne

NATURE DES PRODUITS	OPERATIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2004									PROVENANCE
	Bamako	Kayes	Kkoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbctou	Gao	Kidal	
CEREALES et DERIVES										
Riz décortiqué	17709,912	2146,81		20959,5	460	959,55		303,5	42,9	42582,172 Inde, RCI, Ghana, Thaillande,Burkina
Riz paddy								0,3		0,3
Sorgho				19						19
Mil	31							130,5		161,5 Niger
Maïs	1101,18			2072						3173,18 RCI
Maïs brassicole	606,65									606,65
Blé	58974,181	9								58983,181 RCI, RG
Farine de blé	5864	266,375		3841,2	543	263,95	441,6	520,2	88	11828,325 RCI, Ghana, Frce, Niger,Burkina
Sémoule de blé	2484				145			4	210	2843 Algérie, RIM
Fonio	48									48 RG
OLEAGINEUX										
Arachide coque				513		0,25				513,25
Arachide décortiquée	1176			2029				1		3206
Huile d' arachide	848,5			40		147,81				1036,31 RCI
Huile végétale (L)	8218,42	172,42		1634,265	40,88	64,07	49,2	53,3196	8,5	10241,0746 RCI, Togo
Résidus d'huile de palme	2172,076			7697,36	210					10079,436 RCI- RS
Huile Dinor	1968									1968
Huile de palme	180	0,8		10330,72	287,76			39,6		10838,88 RCI
Soja				40						40
Beurre		5,35								5,35
Beurre de karité	120			2 541						2661 BF-RC
FRUITS et LEGUMES										
Petit pois		8,3			17,662	0,2				26,162
Pois sucré								0,75		0,75 Niger
Pomme	215,211	0,72		457						672,931 Rci
Endives	2,089									2,089 Frce
Banane plantain	8796,3			8089,133	16					16901,433 RCI
Banane douce	3071,5			1888,434		0,22				4960,154 RCI
Mangue				14,5		14,5		1,8		30,8 BF, Niger
Gombo	10			20				1,3		31,3
Gombo sec								10,42		10,42 Niger
Haricot vert					6,919					6,919
Haricot grain				1404				20,94		1424,94 Niger
Niébé				818						818

ANNEXE 17 : CONTRÔLE A L' IMPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES / ANNEE 2004

(Suite)

Unité: Tonne

NATURE DES PRODUITS	OPERATIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2004									PROVENANCE
	Bamako	Kayes	Kkoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbctou	Gao	Kidal	
FRUITS et LEGUMES (Suite)										
Semences maraîchères	0,312									0,312 Frce
semences	2,605									2,605
Papaye	0,066									0,066
Igname	5984			8151,83		65,82		2,4		14204,05 RCI, Niger
Piment sec								0,8		0,8 Niger
Piment	214			101				3,9		318,9 Nigeria, Niger
Gingembre				24						24
Oignon	491,95	0,5				2,75				495,2
Oignon frais	563,644	5		731,8		2,2		148,05		1450,694 RCI, Niger
Oignon sec						0,23		18,575		18,805
Oignon grillé								5		5 Niger
Echalote	168			12						180
Tomate fraîche	156,424			30,8		9,45				196,674 RCI, RG
Tomate séchées								1		1 Niger
choux pomme						41,95		4,2		46,15 Niger
Laitue						1,4				1,4
Avocat	9			2,685						11,685
Citron				12						12
Orange	166,266			87,05		25,23		3,2		281,746 Niger
Ananas	0,635			30						30,635
Pomme de terre	562,8	8,5		200		0,34				771,64
Datte	0,039	10,91						1160	3759,7	4930,649 RIM, Alg
Carotte						14				14
Ail	108,3	0,9								109,2 RS
Patate douce						53,71		18,1		71,81 Niger
Manioc				5		5,6				10600
oseille de guinée				60						60
Laurier		0,65		15						15,65
Raisins	20,907									20,907 RCI, Frce
Prunes	0,066									0,066 Frce
Olive vert					2,664					2,664
Fraises		0,236								0,236 Bf
Ananas	0,982			40						40,982 RCI

ANNEXE 17 : CONTRÔLE A L' IMPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES / ANNEE 2004

(Suite)

Unité: Tonne

NATURE DES PRODUITS	OPERATIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2004									PROVENANCE
	Bamako	Kayes	Kkoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbctou	Gao	Kidal	
FRUITS et LEGUMES (Suite)										
Cerise	0,071									0,071 Frce
Fève		3,26								3,26 RG
Poire	16,005									16,005 RCI
Poivre	89,2									89,2
PRODUITS de CUEILLETTE										
Cola	3070,65	33,5		7076,3						10180,45 RCI, RG
Pain de singe				27,3				0,3		27,6 Niger
Tamarin	1899			834,4		3				2736,4 Nigeria
Grain de néré	158									158
Thé vert	5192,856	67,68		153,5	752,464			264,9		6431,4 RS, Ghana, Chine, Niger
Quinqueliba	116			86,5						202,5 RCI
Noix de coco	27			45				16		88
Plantes médicinales				0,2						0,2 Ghana
Detarium						36,4				5
Gomme Arabique	28									28
COTON et DERIVES										
Huile de coton				423						423 BF
Tourteaux de coton	270			536		37,85		1		844,85 Bf
Aliment bétail										15 BF
Coton fibre				215		3,5				218,5 BF
Graine de coton	60			58						118
PRODUITS DIVERS										
Tabac				24				7,4		31,4 Niger
Soumbala	133									53000 RG
Tomate concentrée	1876,759	26,555		88			2867,0476			4858,3616
Purée de tomate					58,6					58,6 Italie
Atiéché	1129			2317,5						3446,5 RCI
Macaroni-	267,61	7,14		62			1346,385		20,5	1703,635 RS, RIM
Vermicelle	0,4			668						668,4 RS
Sucre	54133,329	369,327		18278,1	16898,8	278	654,45	148,35		90760,378 RS, RCI, frce, Belgique, Niger
Vin rouge	18,346									18,346
Pâtes alimentaires	3881,637			2334	56,026					6271,663 RS, RCI, frce, Belgique
Produits alimentaires	474,536									474,536 RS
Produits divers				384						384

ANNEXE 17 : CONTRÔLE A L' IMPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES / ANNEE 2004

(Suite)

Unité: Tonne

NATURE DES PRODUITS	OPERATIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2004										PROVENANCE
	Bamako	Kayes	Kkoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbctou	Gao	Kidal	TOTAL	
Lipton	9	0,891								9,891	
Epicerie	57,206									57,206	RS
Levure	24,125									24,125	RCI
Café	88,576	0,018		30						118,594	
Café grain	63			147						210	
Nescafé	162			142	1,59	0,6				306,19	RCI
Biscuit	628,074	123,13		19,531	36,95		136,3		9	952,985	RS, RCI
Chicorée leroux					22,25					22,25	Frce
Masse Jumbo	388,5									388,5	Espagne
Jumbo oignon	192,474	3,36								195,834	RS
Cube maggi	116									116	RCI
Améloirant				104,88	1,5					106,38	Frce
Oritz de maïs	104,868									104,868	
Poude de cacao	7,2									7,2	
Malt	1873,606									1873,606	RS
Jus d'ananas	83,786									83,786	RCI
jus	0,425									0,425	
Jus de raisin	41,942									41942	RCI
Amidon	48,304									48,304	
Conserve de légumes	142,316									142,316	
Concerve de poivres	5									5	RCI
Cous-cous		21,6		189,6		663,035		3		877,235	RIM
Margarine	74,825									74,825	RCI
Extrait d'orange	0,24									0,24	
Brisure de manioc							51,22			51,22	Niger
Jus de fruit	64,41		272							336,41	
Arome	21,138									21,138	
Macedoine				7,438						7,438	Frce
Moutarde				2,664						2,664	Frce
Pain arabe	0,19									0,19	RCI
Poudre de palme	18									18	Togo

ANNEXE 17 : CONTRÔLE A L' IMPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES / ANNEE 2004

(Suite)
Unité: Tonne

NATURE DES PRODUITS	OPERATIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2004									PROVENANCE
	Bamako	Kayes	Kkoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbctou	Gao	Kidal	
PRODUITS DIVERS(Suite)										
Boisson gazeuse					70,688				19	89,688
Bièvre	12									12
Boisson végétale					18,523					18,523
Concentré de boisson	10,316									10,316
Insecticides	468,749									468,749
Herbicides	277,179			145						422,179
Engrais chimiques	24109,8			22278						46387,8
Glucose liquide	72									72
Bonbon	137,361	4,848								142,209
Semences maraîchères	0,076									0,076
Semences de Gazon	0,101									0,101
Semences pomme de terre	261,318									261,318
Cigarette	261,495									261,495
Poudre de menthe	0,4									0,4
Champignon	0,039									39
Sel	170	4,87				68,05				242,92
glutomate de sodium	19,38									19,38
Fleurs coupées	2,761									2,761
Chwing gum	63,528	1								64,528
Aliment bétail				78						78
										BF

ANNEXE 18 : CONTRÔLE A L' EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES / ANNEE 2004

Unité: tonne

NATURES PRODUITS	OPERATIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2004										DESTINATION
	Bamako	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	TOTAL	
CEREALES et DERIVES											
Riz décortiqué		0,2					24,1			24,3	RIM
Sorgho	73	90,2		3580						3743,2	RIM
Mil	223,61	111,8		12506	1353	169	38,85	495	99	14996,26	RIM , Niger
Maïs	843,86	482,7		4390						5716,56	
Farine de maïs	0,225									0,225	Frce
Semoule mil	48,447									48,447	Gabon, Frce, Congo, USA, Lybie
Farine de mil	0,0004									0,0004	
Son de blé	115									115	RS
tourteau de blé	311,56									311,56	
Fonio	26,443			2						28,443	Frce, Algérie, Lybie,USA, Sénégal
Semoule de maïs	2,725			7,6						10,325	France
OLEAGINEUX											
Sesame	64,428			211		89				364,428	Burkina
Arachide coq	205,533	90								295,533	Frce, Belgique, Congo, USA, Gabon
Arachide décortiquée	813,751	1528,52	35,66		6		40,4	58,26		2482,59	RS, RIM, Alg
Soja				120						120	
Pâte d'arachide	0,2									0,2	Gabon, Frce, Congo, USA, Lybie
Huile végétale	20,146									20,146	Frce, USA
Beurre de karité	114,309	16,1		68						198,409	Dakar, Frce
FRUITS et LEGUMES											
Pois sucré	0,6	6		289,84						296,44	
Pois de terre	0,247									0,247	Frce
Banane plantain	0,247									0,247	Niger
Mangue	1256,365	39,7	3688,62	1 306				20		6310,535	Frce, Koweit, Sénégal, Algérie
Mangues séchées	0,445									0,445	
Igname	2,259	6,05								8,309	Frce, Libye
Gombo	0,001	1					4,25			5,251	
Gombo poudre	21,555			7						28,555	
Piment frais	161,972			12,6						174,572	Dakar
Piment sec		1,25								1,25	
Haricot vert	187,257									187,257	Frce, Italie
Haricot grain		16								16	
Niébé	25	52								77	

ANNEXE 18: CONTRÔLE A L' EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES / ANNEE 2004
(Suite)

NATURES PRODUITS	OPERATIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2004										DESTINATION
	Bamako	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	TOTAL	
FRUITS et LEGUMES (Suite)											
Aubergine	159,625									159,625	Frce, Algérie, Lybie
Oignon frais	25			134						148	
Oignon sec	166,48	2,19		268,33						437	Frce, Congo, Lybie, Guinée, RCI
Oignon grillé		0,25								0,25	
Bissac	246			19,5						265,5	BF
Echalote				205						205	
choux pomme				114	2					116	RCI, RIM
Orange		1,2			2					3,2	RIM
Citron		0,25		33						33,25	
Pomme de terre	0,2	1,1	195	671						867,3	Togo
Courge		7,1								7,1	
Dattes	0,5			68,165			10,75	18,5		97,915	Angola, Niger
Gingembre	0,978	0,5								1,478	
Patate douce		98,35								98,35	
Pastèque				102	40					142	
Menthe	0,16									0,16	RIM
Laurier				0,3						0,3	
Lianes	1,428		71,11							72,538	Frce, Niger
Poivron				54,2						54,2	
Sep osaille guinée	1053,427	0,82		33,765						1088,012	Frce, Gabon, Congo
Poudre de folfol		0,4								0,4	
Tomate fraîche		0,2								0,2	
COTON et DERIVES											
Touteau de coton	1772	283		240,956	550					2845,956	RS, RIM
Graine de coton	1			1027						1028	
Déchets de coton	2818			33,47						2851,47	Inde, Frce
Fibre de coton	136922	92284,6		209645,1	6294,57					445146,196	RIC-Togo
Coton hydrophyle	10041,705			8						10049,705	RCI, Espagne

ANNEXE 18 : CONTRÔLE A L' EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES / ANNEE 2004
(Suite)

NATURES PRODUITS	OPERATIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2004									DESTINATION
	Bamako	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	
PRODUITS de CUEILLETTE										
Amande de karité	455			5251						5706
Colas	2,046			200						202,046 RS
Pain de singe	0,3	303,7								304 Frce
Tamarin	166,338	11,15	31,39							208,878 Dakar
Thé vert	0,395							1,4	520	521,795 Af,Sud, Angola, Alg
Doum		11,3								11,3
Détarium		89,315								89,315
Gâteaux de jujube		16,75								16,75
Tabacoumba	30		22,4							52,4 Dakar
Jujube	0,2	1,16								1,36 Frce
Feuille de baobab				86,4			2,3			88,7
Fibre de dah				116						116 RCI
Henné				0,25			1,8			2,05 RCI
Poudre de Baobab	0,627	0,08		3,1			5,05			8,857 Frce, Congo
Quinkeliba	4,711			3						7,711 Frce
Poudre de folfol		0,06								0,06
Noix d'acajou	86,5			1276						1362,5
Zaban	1,173									1,173
Gomme arabique	84,99			45			0,7			130,69 France, RIM
PRODUITS DIVERS										
Soumbala	0,488	0,34								0,828
Calebasse	40	4060 colis								40 Frce, Gabon, Congo
Tabac		3,6		81						84,6 RCI
Condiments	4,438									4,438
Pâte alimentaire	0,012									0,012
Produits divers				472						472 RCI
Aliment bétail		20					6,45			26,45
Epices	0,612									0,612 Congo
Café graine	266,5									266,5 Dakar
Produits divers				194						194 RCI
Sucre					400					400 RCI
Kaolin	6									6
Sel				38						38 RCI

ANNEXE 19 : CONTROLE / INSPECTION DES PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES

1. Primagram 660 SC	31. Endocoton 375 EC	60. Calthio	86. Reldan
2. Gallant super	32. Duel 186 EC	61. Curacron 500 EC	87. Callitraz 500 SC
3. Herbextra 720 S 720 SL	33. Thimul 500	62. Cytophos	88. Cypercal 186 EC
4. Pirimiphos-methyl	34. Cyperfos 330	63. Avaunt 150 SC	89. Atrazine 500
5. Phostoxin	35. Cyclofos	64. Laser 480 SC	90. Duel 336 EC
6. Furadan 5	36. Sherpa plus 436	65. Tersen 420 SC	91. Carborex SG
7. Diazinon	37. Rocky 500	66. Fenon C	92. Endosulfan 350
8. Gramoxone	38. Dursban B 18/150	67. Sherdiphos	93. Atoll
9. Atrafor 500 EC	39. Thiofanex	68. Belater extra fluide	94. Solfac
10. Dominator	40 . Conquest C 88 EC	69. Nurelle D	95. Agrazine 500
11. Sanazine	41. Endosulfan 350	70. Phoenix 44	96. Atravic 500 SC
12. Mistral 450	42. Deltaphos	71. Sumithion 50	97. Ronstar PL 2
13. Apron plus	43 . Cotodon plus 450	UL	98. Atranct 500 SC
14. Unden	EC	72. Apron star 42	99. Cytophos 286
15. Baygon	44. Tracker 16,5	WS	100. Cypercal 50
16. Dominator	45. Karaté 2,5 EC	73. Roundup 680	101. Rocky 500 EC
17. Percal M	46. Rhaser	74. Kalach 360	
18. Cotogard 500 SC	47. Phosphinon	75. Dominator	
19. Action 80 SC	48. Endocoton 500EC	76. Cypalm	
20. Allizine 500 SC	49. Fury	77. Profenofos	
21. Primagram Gold 660 SC	50. Celphos	78. Baga	
22. Gramoxone super	51. Fenitrothion	79. Atemi 500 SC	
23. Callifor 500 SC	52 . Cyanox L 50	80. Lasso GD	
24. Calliherbe	53. Elsan 50 EC	81. Padan 4	
25. Cotoforce 500 SC	54. Decis	82. K'Othrine	
26. Galaxy 450 EC	55. Percal	83. Oncol	
27. Marshall 35 DS	56. Adonis 8 EC	84 .Cyperfos 336	
28. Kabazine 50 SC	57. Tenor 500	85. Rical 336 EC	
29. Fouralan 480 SL	58. Dursban 4 EC		
30. Palytrine C	59. Caïman rouge		

ANNEXE 20 : CONTROLE DES ENGRAIS CHIMIQUES ET COMPOSES FERTILISANTS

Localité	Spéculation agricole	Lieu de stockage	Quantité	Conditions de stockage	Observations
Kati	Complexe coton Urée Dakan Compost	NPK M Elément biodégradable résidus animaux et végétaux	14-22-12 46% Dakan Compots	225.000 85.000 50.000 50.000	
Dioïla	Urée Complexe coton	N NPK	46% 14-22-12	140.000 150.000	
Koulikoro	Complexe coton Urée Phosphate naturel de Tilemsi	NPK N	14-22-12 46%	236.100 56.500 4.700	
Macina- Niono Bla	DAP Urée Sougoubè- Sougoubè Complexe coton	- N - -	- 46% - -	20.500 76.200 1.500 150	
Bla-San Niono- Macina Niono- Macina-Bla Niono	Complexe coton DAP Urée Sougoubè- Sougoubè	- - - -		2.143.300 80.850 2.229.600 2.600	
Kayes Kéniéba Kita	Urée Complexe coton Urée Complexe coton	N NPK - N	46% 14-22-12 46% 14-22-12	1.035 50 7.773.000 6.753.000	

ANNEXE 21 : CONTROLE / INSPECTION DES STOCKS DE SEMENCES AGRICOLES CERTIFIEES R2

STRUCTURES/ORGANISMES	ESPECES	VARIETES	QUANTITES (Kg)
O.N	Riz	Kogoni 91-1	216 693
		BG 90-2	36 379
		Adny 11	51 188
		(Wassa) IR 32-307-107-3-2-2	4 114
		AD	0
		ECIA	1 050
		Leizong	14 840
		Niono II	8 400
		Total	332 664
OPIB Baguineda	Riz	Diamma djigui	5 303
		BG 90-2	4 370
		Kogoni 91-1	3 950
		Wassa	1 363
		Adny 11	7 794
		C 74	0
		Gambiaka	1 433
		Total	24 213
ODRS Sélingrué	Riz	Adny 11	2 720
		Nionoka	880
		Total	3 600
I.E.R Programme Arachide Projet G.S.P	Arachide	TS 32-1	234
		TX 903 656	201
		TX 903 652	74
		ICGS (E) 34	300
		47-10	185
		QH 243 C	150
		55-437	130
		28-206	23
		Mossitiga	475
		Samaké (JL 24)	754
		Total	2 526
CRRA - Niono	Riz	BG 90-2	5 575
		Adny 11	2 280
		Jamajigui	51
		Total	7 906
A.O.P.P	Sorgho	CSM 63 E	2 031
		Wassa	486
		Total	2 517
	Arachide	CN 94 C	1 533
		Sotubaka	2 077
		Dembaniouma	2 041
		Total	4 118
	Maïs	Dembaniouma	63 684
		QPM jaune	1 300
		Total	64 984
	Riz	Dususuma	1 273
		Sikassoka	679
		Kumabani	2 364
		Jigifa	1 088
		Total	5 404

ANNEXE 21 : CONTROLE / INSPECTION DES STOCKS DE SEMENCES AGRICOLES CERTIFIEES R2
(Suite)

STRUCTURES/ORGANISMES	ESPECES	VATIETES	QUANTITES (Kg)
O.R.M Mopti	Riz	Khao	9 980
		Gambiaka	2 240
		Total	12 220
O.H.V.N	Maïs	Sotubaka	3 245
	Sorgho	CSM 388	60
Issa Mory DEMBELE	Maïs	Dembaniouma	3 690
SSN	Riz	Djiguifa	303
		Gambiaka	16 514
		BH 2	4 543
		Wassa	4 465
		SKI 131	951
		BG 90-2	2 591
		AD 92-46	2 407
		Sébérang	2 747
		Adny 11	5 779
		RPKN 2	3 746
		Khao	20 709
		DM 16	11 341
		Total	76 097
		JL 24	331
		Dembaniouma	157
		Total	488